

Gestion des droits santé

des travailleurs saisonniers étrangers
(hors Union Européenne)

Maj : 02/07/2025



Les difficultés récurrentes de recrutement de saisonniers rencontrées ont amené les producteurs à embaucher ces dernières années des salariés saisonniers étrangers, roumains et des pays de l'Est initialement.



Suite à la conclusion le 27 juin 2023 d'une convention de partenariat entre les producteurs de légumes de France, l'office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et l'agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (établissement public marocain) dénommé ANAPEC, les producteurs embauchent désormais des saisonniers d'origine marocaine.



Les contrats de travail à durée déterminée conclus correspondent à une durée de 6 mois maximum, les saisonniers marocains ne devant plus être sur le territoire français à la fin de son contrat.



EMPLOI

Les Marocains AU SECOURS DES EMPLOYEURS FRANÇAIS

Le recrutement et la fidélisation de la main d'œuvre sont devenus un facteur limitant à notre développement. Certains producteurs se démotivent et se détournent de certaines cultures gourmandes en personnel. La Sica a priorisé cet enjeu dans sa stratégie RSE (responsabilité sociale des entreprises) et s'est rapprochée du cabinet France Maroc recrutement afin de faciliter le recours à du personnel marocain par les adhérents. Saïd Bourdi, co-fondateur avec Rachid Bakhliaq, nous présente les services de FM recrutement.



SUPPLÉMENT SICA

Octobre 2024 | n°94

EMPLOI

Les Marocains au secours des employeurs français

Afin d'accompagner les adhérents dans leurs problématiques de main-d'œuvre, la Sica s'est rapprochée du cabinet FM recrutement, qui accompagne les producteurs dans leurs démarches liées à l'embauche de saisonniers marocains. Une quinzaine de producteurs Sica font déjà appel à ses services. Découvrons les motivations d'un travailleur marocain qui passe six mois en France, avant de rentrer dans son pays six mois puis de revenir en France pour une nouvelle saison de six mois de travail... C'est ce que l'on appelle l'immigration pendulaire, dispositif tout à fait légal.



El Haj, 45 ans, est l'un des huit Marocains qu'Alain et Anthony Argouarch nouvellement associés à Xavier Lachaux, emploient depuis six mois, via le dispositif proposé par FM Recrutement. "C'est la deuxième fois que je viens travailler en France et la première à Santez. Je suis originaire de la campagne de Fès, où j'étais ouvrier agricole. Avec les sécheresses, c'est devenu très compliqué de produire des légumes; nous sommes donc nombreux à nous retrouver sans travail. Je suis arrivé à Santez le 6 mai et je pars le 31 octobre et j'espère revenir dans six mois. J'aimerais travailler comme cela pendant dix ans. Mon objectif est de gagner de l'argent pour pouvoir scolariser quatre enfants et en particulier ma fille. C'est encore compliqué au Maroc de scolariser les petites filles en zones rurales. Mon objectif est aussi de gagner en expérience pour m'ouvrir de nouvelles perspectives ensuite.

Il travaille beaucoup (jusqu'à 48 heures par semaine), mais plus je travaille, plus je gagne et plus ça me va. Les conditions de travail sont moins difficiles qu'au Maroc. Je préfère la pluie ou 50°C ! Le soir et le week-end, on se repose. Nous faisons nos courses pour la semaine et on se promène. La verdure nous fascine, nous n'y sommes pas habitués ! Alain nous a mis à disposition un véhicule de neuf places pour nos déplacements. Nous sommes logés au complexe de la Sica et c'est nickel comme cela."

Pendant les six mois où je suis revenu au Maroc, j'ai monté une petite affaire de commerce de légumes dans mon garage. C'est mon épouse qui s'en occupe depuis que je suis en France. On s'appelle tous les jours le midi et le soir. C'est parfois compliqué d'être loin de sa famille mais le « sacrifice » que je fais, c'est pour elle et je serais tellement fier si ma fille pouvait faire de grandes études.



Héberger les saisonniers : un enjeu pour la Sica

Comment permettre aux marchands de recruter des travailleurs saisonniers et de maintenir leurs volumes de production ? La Sica de Saint-Pol-de-Léon (29) répond à ce dilemme en facilitant leur hébergement.

Plus de 10 000 saisonniers

Environ 100 000 saisonniers sont recrutés chaque année en France pour travailler dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et de l'industrie. Le recrutement de saisonniers est un enjeu majeur pour les producteurs et les employeurs. La Sica de Saint-Pol-de-Léon (29) a mis en place un dispositif pour faciliter leur hébergement.

La Sica de Saint-Pol-de-Léon (29) a mis en place un dispositif pour faciliter leur hébergement. Ce dispositif permet de recruter des saisonniers et de maintenir leurs volumes de production. La Sica de Saint-Pol-de-Léon (29) a mis en place un dispositif pour faciliter leur hébergement. Ce dispositif permet de recruter des saisonniers et de maintenir leurs volumes de production. La Sica de Saint-Pol-de-Léon (29) a mis en place un dispositif pour faciliter leur hébergement. Ce dispositif permet de recruter des saisonniers et de maintenir leurs volumes de production.



Saïd Bourdi, cofondateur de FM recrutement, Oumaima Kherraj, commerciale et Alain Argouarch, producteur.

Alain Argouarch "Nous gagnons en sérénité !"

Avec ses deux associés (son fils Anthony et son ex-salarié Xavier Lachaux), Alain Argouarch est à la tête de deux structures à Santez: l'une de 60 ha en agriculture conventionnelle et l'autre de 26 ha en bio. Leur spécialité (et leur passion), c'est la salade. Cette culture est fortement saisonnière et mobilise 20 personnes par jour plus pour une culture à destination de l'industrie avec donc des engagements élevés.

1er contrat en France

Restitution de la carte Vitale

Fin d'activité = Départ
du territoire = Fin de
droits

Recrutement au Maroc
par le biais de FM
RECRUTEMENT

Arrivée en France :
DPAE réalisée par
l'entreprise

- Renseigner le contrat en CDD avec date de fin
- Renseigner la nationalité
- Renseigner l'adresse en France
- Renseigner le foyer fiscal hors de France

Réception de la Carte de
Séjour pluriannuelle

Prolongation des droits
jusqu'à la fin de contrat
(envoi attestation, date
de fin de droits = date
de fin de contrat)

Identification du salarié
par la MSA

- Gestion de l'immatriculation (acte de naissance + Carte Nationale d'identité)
- Gestion du Titre de séjour
- MAJ de l'adresse au Maroc à la fin du contrat

Ouverture des droits par
la MSA sur 3 mois (envoi
attestation)

- Visa de 3 mois
- Attestation de décision favorable de Carte de séjour pluriannuelle
- Autorisation de travail tamponnée OFII
- CERFA 15763

Documents obligatoires pour ouvrir les droits santé pour un 1er contrat en France :



Seule la réception de la **carte de séjour pluriannuelle avec mention « travailleur saisonnier »** permet la prolongation des droits sur la durée du contrat de travail **dans la limite de 6 mois –1 jour maximum.**

Exemples de pièces justificatives :

Visa long séjour 3 mois



Carte de séjour pluriannuelle avec mention « travailleur saisonnier » de 3 ans



Autorisation de travail tamponnée par l'OFII



Attestation de décision favorable sur une 1ere demande de titre de séjour



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER
Délivre
Espace
France

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE SUR UNE PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :
Identifiant (N° étranger) :
N° de la demande :
DATE D'ÉMISSION : 05/11/2024

Nom de naissance
Nom d'usage :
Prénom : OMAR
Né(e) le : 02/04/1980
A : CHICHAOUA, MAROC
Nationalité : MAROCAINE
Adresse :



Le 05/11/2024, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.
Une **carte de séjour pluriannuelle**, valable du 12/11/2024 au 11/11/2027 portant la mention **Travailleur saisonnier** va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.
Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.
Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 75 € correspondant au montant des taxes que vous réglerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.



CERFA N° 15763 Demande d'ouverture de droits à l'assurance maladie



cerfa
N° 15763*02

Demande d'ouverture des droits à l'assurance maladie

(Articles L.160-1, L.160-2, L.160-5, L.161-1, R.111-3 et D.160-2 du Code de la sécurité sociale et arrêté du 10 mai 2017 fixant la liste des titres de séjour)

- Pour bénéficier de la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, vous devez travailler en France ou, si vous êtes sans activité, résider en France de manière stable et régulière.
- Afin de permettre d'ouvrir vos droits à l'assurance maladie lors de votre arrivée en France, si vous n'êtes pas déjà rattaché à un régime de sécurité sociale français, il convient de compléter ce formulaire et de le retourner à l'organisme d'assurance maladie de votre lieu de résidence accompagné des justificatifs demandés au verso. Si vous êtes un membre de la famille (conjoint, concubin, partenaire PACS...), et rejoignez ou accompagnez, pour vous installer en France, un assuré travaillant ou résidant en France de façon stable et régulière, vous devez également compléter cet imprimé.
- Si vous relevez du régime de sécurité sociale d'un autre pays, par exemple en tant que travailleur détaché depuis l'étranger ou retraité, vous ne devez pas remplir ce formulaire. Pour exercer vos droits et ceux des membres de votre famille, vous devez fournir à votre caisse d'assurance maladie un formulaire S1 "Inscription dans l'Etat de résidence" ou un document équivalent pour les pays hors espace européen.

1) Territoires ultramarins : Guyane, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin

A Identification du demandeur

VOS NOMS ET PRENOMS
Si vous êtes titulaire d'un passeport, indiquez votre nom d'usage (nom de famille) et votre nom de naissance (nom de famille) et votre nom d'usage et que vous utilisez un pseudonyme, précisez-le après votre nom de famille.

Votre n° de sécurité sociale (si vous en avez un) : _____

Votre n° d'allocataire (allocataire, bénéficiaire, si vous en avez un) : _____ CAF de : _____

Votre date de naissance : _____ Commune et pays de naissance : _____

Votre nationalité : française UR/UEE/Suisse ED - cf. liste en verso autre

Votre adresse : _____
Code Postal : _____ Commune : _____

Votre n° de téléphone : _____ Votre courriel : _____

Si vous n'avez pas d'adresse personnelle, adresse de l'organisme auprès duquel vous avez élu domicile
(Par exemple : un Centre Commercial, École Sociale, une association agréée)

Code Postal : _____ Commune : _____

B Situation du demandeur au regard de l'emploi

Activité professionnelle professionnelle : _____

Sans activité

Autre professionnelle : _____ date d'arrivée en France : _____

C Attestation sur l'honneur à compléter par le demandeur

- Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'organisme d'assurance maladie destinataire de la présente demande toute modification des informations du cadre A et à lui signaler tout transfert de ma résidence principale à l'étranger.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur _____

Saison suivante : retour du salarié

Recrutement au Maroc par le biais de FM RECRUTEMENT

Contrat de travail saisonnier En France : DPAE réalisée par l'entreprise

- Renseigner le contrat en CDD avec date de fin
- Renseigner la nationalité
- Renseigner l'adresse en France
- Renseigner le foyer fiscal hors de France

Fin d'activité = Départ du territoire = Fin de droits

Restitution de la carte Vitale

Identification du salarié par la MSA

- Gestion de l'immatriculation (acte de naissance + carte nationale d'identité) si pas de NIR déjà connu
- Gestion du Titre de séjour
- MAJ de l'adresse au Maroc à la fin du contrat

Ouverture des droits par la MSA (envoi attestation = durée du contrat)

*Carte de séjour pluriannuelle CERFA
Autorisation de travail tamponnée OFII*

Documents obligatoires pour ouvrir les droits santé pour une nouvelle saison / nouveau contrat :

Carte de séjour
pluriannuelle



CERFA N° 15763



Autorisation de travail
tamponnée OFII
(nouveau contrat)

OUVERTURE DE DROITS
Sur la durée du contrat
de travail, dans la limite
de 6 mois

**Un nouveau CERFA de demande d'ouverture de droits
doit être fait à chaque nouveau contrat en France.**

Exemples Pièces justificatives :

Carte de séjour pluriannuelle avec mention « travailleur saisonnier » de 3 ans



CERFA N° 15763
Demande d'ouverture de droits à l'assurance maladie



Autorisation de travail tamponnée par l'OFII





Ouverture de droits dès
la 1^{ère} heure travaillée

Uniquement sur le
temps du contrat de
travail **CDD** avec un
maximum de 6 mois

Aucun maintien de
droits possible



**Pas de regroupement de familial pour les
saisonniers OFII = pas de rattachement de
conjoint(e) ou enfants**



Les travailleurs saisonniers OFII ne peuvent
pas bénéficier de prestations familiales.

INFOS Carte Vitale



- ✓ Délivrée uniquement pour les titulaires d'un numéro de sécurité social certifié : commençant par un 1 ou un 2.
- ✓ Formulaire à compléter par l'assuré et à retourner pour la demande de carte vitale (pas d'automatisme)

L'attestation de droit suffit pour la prise en charge des soins de santé.



Fin du contrat

**Les droits Santé : => bornés avec la date de fin de contrat connue ou à défaut 6 mois -1 jour.
=> pas de prolongation de droits possible**

Si présence d'une carte vitale :

=> à restituer à la sortie du territoire.

=> automatiquement invalidée à la date de fin d'activité.

Si un médecin traitant connu sur la période de contrat

=> donnée bornée



Pour rappel : la carte de séjour pluriannuelle ne permet pas à son titulaire d'être plus de 6 mois par an sur le territoire français



armorique.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore